



## Servitude non mentionné sur acte de vente

-----  
Par sandra22

Bonjour

J' ai acheté une maison sans être au courant d' une servitude et qui n' est pas mentionné sur mon acte de vente.

Ma maison sur sa facade nord est attenante à un trottoir.

Ceci sert aussi de délimitation avec la parcelle voisine.

Quand j' ai acheté je pensai que le trottoir faisait partie de la maison.

Mais à ma grande surprise j' apprends qu' elle est rattaché à la parcelle du voisin.

Seulement dans ce trottoir j' ai mes tuyaux de canalisations et je n' ai aucune servitude. Le voisin bien sur me fait des misères donc je ne peux pas rénover ma maison pour lequel j' ai obtenu un permis de construire.

Le notaire fait l' autruche.

Quel tribunal est compétent pour assigner le vendeur en vice caché?

Cordialement